

mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Tél : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr



Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
France

KORIAN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux
Comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Capital social de 8 320 000 euros – RCS Nanterre N° 784 824 15

ERNST & YOUNG et Autres
Société par actions simplifiée

Tour First – TSA 14444 – 92037 Paris-La Défense cedex
Capital social variable - RCS Nanterre 438 476 913

KORIAN

Société européenne
RCS Paris 447 800 475

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société Korian,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Korian relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les titres de participation inscrits à l'actif ont une valeur nette comptable de 3 760 millions d'euros. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition incluant les frais accessoires, et sont dépréciés lorsque cette valeur est supérieure à leur valeur d'utilité et à leur valeur vénale.

Comme indiqué dans la note *2.3 Participations, autres titres immobilisés* de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité correspond à la différence entre la valeur d'entreprise et sa dette financière nette. La détermination de la valeur d'entreprise repose sur des hypothèses et des estimations établies par la direction du groupe concernant l'activité considérée (activités France Seniors, France Santé et France Santé mentale), notamment la projection de flux de trésorerie futurs actualisés sur quatre années, issus du budget 2023.

La valeur vénale est déterminée à partir des données de marché récentes observées.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et de l'importance du jugement de la direction dans la détermination des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations des valeurs d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- prendre connaissance du processus budgétaire et des contrôles jugés clés associés à ce processus ;
- obtenir les hypothèses entrant dans le calcul des valeurs d'utilité, et en particulier les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des établissements exploités par les entités représentatives des titres de participation, afin :
 - d'apprécier leur cohérence avec les budgets 2023 établis par la direction et approuvés par le conseil d'administration ;
 - d'analyser les hypothèses utilisées pour la projection des flux sur la période 2024-2026 ;

- de comparer les prévisions retenues lors des précédents tests de perte de valeur avec les réalisations correspondantes afin d'analyser l'atteinte des objectifs antérieurs ;
- vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

Enfin, nous avons examiné la pertinence des données de marché retenues par la direction dans le cadre de la détermination des valeurs vénales.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 2210-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Directrice générale.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Korian dans vos statuts constitutifs de 2003 pour le cabinet Mazars et par votre assemblée générale du 23 juin 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Mazars était dans la vingtième année de sa mission sans interruption (dont dix-sept années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la douzième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2006.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est

plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons

avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2023

ERNST & YOUNG et Autres

Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2023

Anne VEAUTE

Anne HERBEIN

Comptes annuels au 31 décembre 2022

Documents comptables individuels (sauf indication contraire, toutes les données monétaires sont exprimées en milliers d'euros – k€).

Bilan

		31.12.2022	31.12.2021
Actif			
Immobilisations incorporelles	note 4.1	29 776	16 807
Immobilisations corporelles	note 4.1	1 170	1 313
Immobilisations financières	note 4.1	4 857 176	4 532 208
<i>Dont participations et créances rattachées</i>		3 760 276	3 423 426
Total actif immobilisé		4 888 122	4 550 328
Créances clients	note 4.3	22 840	26 246
Autres créances	note 4.3	1 401 055	2 134 057
Disponibilités		404 814	573 296
Valeurs mobilières de placement	note 4.4	13 551	143 877
Charges constatées d'avance	note 4.5	14 569	15 108
Total actif circulant		1 856 829	2 892 584
Frais d'émission d'emprunt/Primes de remboursement d'obligations		27 546	26 683
Total actif		6 772 498	7 469 595

		31.12.2022	31.12.2021
Passif			
Capital		532 526	527 968
Primes d'émission		1 306 655	1 297 253
Réserve légale		38 521	38 520
Report à nouveau		11 950	73 862
Autres réserves		128 516	128 516
Résultat		55 005	-25 639
Provisions réglementées		1 853	1 840
Situation nette	note 4.7	2 075 026	2 042 320
Provisions pour risques et charges	note 4.8	11 800	6 774
Autres emprunts obligataires	note 4.9	2 824 558	2 797 501
Emprunts auprès des établissements de crédit	note 4.10	1 107 824	1 118 964
Emprunts et dettes divers		662 177	1 454 734
Fournisseurs		8 392	15 356
Dettes sociales et fiscales		11 165	11 621
Fournisseurs d'immobilisations		194	583
Autres dettes		60 958	12 330
Total dettes d'exploitation		4 687 067	5 417 863
Ecarts de conversion passif		10 405	9 412
Total passif		6 772 498	7 469 595

Compte de résultat

	31.12.2022	31.12.2021
Produits d'exploitation	32 340	23 544
Ventes de marchandises	0	-
Chiffre d'affaires	32 340	23 544
Production immobilisée	5 220	3 085
Subvention d'exploitation	0	
Reprises de provisions et transfert de charges	978	328
Autres produits	22	0
Total	38 559	26 957
Variation de stock	0	
Achats de marchandises	9	3
Autres achats et charges externes	55 066	38 065
Impôts et taxes	1 186	1 134
Salaires	19 804	17 741
Charges sociales	28 828	7 802
Dotations		
· amortissements immobilisations	7 892	7 534
· sur actif circulant	0	-
· provisions pour risques et charges	0	816
Autres charges	378	332
Total Charges d'exploitation	113 163	73 427
Résultat d'exploitation	-74 604	-46 471
Bénéfice et perte QP	-336	81
Produits financiers	196 790	109 824
Charges financières	102 899	102 781
Résultat financier	93 891	7 043
Résultat courant	18 950	-39 348
Produits exceptionnels	21 574	117 687
Charges exceptionnelles	19 375	134 989
Résultat exceptionnel	2 199	-17 302
Impôts bénéfiques	-33 856	-31 011
Résultat net comptable	55 005	-25 639

Notes annexes aux comptes individuels

Sommaire des notes

NOTE 1.	Règles, méthodes comptables	3
NOTE 2.	Principales méthodes utilisées	3
NOTE 3.	Principaux événements de l'exercice	6
NOTE 4.	Principaux postes de bilan.....	7
NOTE 5.	Principaux postes de compte de résultat	12
NOTE 6.	Détails des postes du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées 15	
NOTE 7.	Engagements hors bilan	15
NOTE 8.	Autres informations	17
NOTE 9.	Intégration fiscale	18

La société Korian SE, dont le siège social est situé au 21-25, rue Balzac à Paris, 75008, établit des comptes consolidés en qualité de société tête de Groupe.

NOTE 1. Règles, méthodes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-03 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan comptable général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

NOTE 2. Principales méthodes utilisées

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables. Les licences informatiques sont immobilisées et amorties sur une durée de cinq ans. Les logiciels acquis sont immobilisés et amortis sur une durée de trois ans alors que les logiciels autonomes (développés en interne) sont immobilisés et amortis sur une durée de cinq ans. Dans certains cas, lorsque la durée d'utilisation des développements informatiques est longue, les coûts des projets informatiques sont amortis sur une durée de vie supérieure à cinq ans pouvant atteindre sept ans.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements calculés selon la méthode linéaire par application de taux homogènes au sein du Groupe sont déterminés par référence aux durées d'utilisation suivantes :

- Les agencements des constructions (selon les composants) : 7 à 50 ans ;
- Le matériel industriel : 5 à 15 ans ;
- Le mobilier et le matériel de bureau : 10 ans ;
- Le matériel informatique: 3 ans.

2.3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires, ces derniers étant amortis sur cinq ans en dérogatoire. Si cette valeur est supérieure à leur valeur d'utilité et à leur valeur vénale, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur vénale est déterminée à partir des données de marché récentes observées.

La valeur d'utilité des fonds propres de chaque filiale détenue correspond à la différence entre sa valeur d'entreprise et sa dette financière nette à la date de clôture.

La valeur d'entreprise de la filiale est calculée à partir des flux de trésorerie futurs, lesquels sont fondés sur les hypothèses économiques et les conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie avant impôt sont issus du budget 2023 du Groupe et du plan d'affaires à quatre ans, approuvés par le Conseil d'administration;
- Le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital du Groupe;
- le taux d'actualisation retenu est de 6,25% pour la France, 6,15% pour l'Allemagne, 6,5% pour la Belgique, 6,15% pour les Pays-Bas, 7,3% pour l'Espagne, 7,5% pour l'Italie et 7,4% pour le Royaume Uni;
- le taux de croissance à long terme retenu est de 1,8% pour la France, 2,3% pour l'Allemagne, 1,8% pour la Belgique, 2,3% pour les Pays-Bas, 2,3% pour l'Espagne, 2,2% pour l'Italie et 2,4% pour le Royaume-Uni.

Au 31 décembre 2022, les travaux d'évaluation des titres de participation ont conduit à procéder à la comptabilisation d'une dotation de 13 779 €.

2.4 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

2.5 Instruments financiers et comptabilité de couverture

Les principes de la comptabilité de couverture sont énoncés par le PCG (articles 628-6 à 628-17 nouveaux introduits par le règlement de l'ANC n° 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture). Ils sont applicables à toutes les couvertures quelle que soit leur nature.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées globalement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché. Les actions auto-détenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition.

2.7 Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

Une convention de centralisation de trésorerie avec la Société a été signée en 2018 par la plupart des sociétés du Groupe, françaises et étrangères. Les autres sociétés du Groupe se financent auprès de Korian par le biais de prêts ou de comptes courants.

2.8 **Risque de change**

Depuis l'acquisition de Berkeley Care en 2021, la société Korian SE réalise des flux financiers dans la zone euro ainsi qu'au Royaume Uni.

2.9 **Risque de taux**

L'endettement de la Société est pour moitié à taux variable et est couvert par des instruments dérivés.

2.10 **Coûts d'émission d'obligations et d'emprunts**

Les coûts d'émission d'obligations et d'emprunts sont comptabilisés en charges externes puis étalés sur la durée de l'obligation.

NOTE 3. Principaux événements de l'exercice

3.1 Transformation en société européenne

Le 22 juin 2022, les actionnaires de Korian ont approuvé sa transformation en société européenne. Cette transformation permet de traduire la dimension européenne de Korian, présent dans six pays de l'Union Européenne, dans la forme juridique de la Société, en faisant évoluer le statut de Korian d'une société anonyme vers une société européenne. La Société pourra ainsi bénéficier d'un statut juridique en cohérence avec sa réalité économique et culturelle, d'une plus grande unité et d'une meilleure visibilité au niveau européen.

3.2 Principales activités de financement

Le 18 janvier 2022, Korian, a annoncé le succès de son émission de dette Schuldschein pour un montant de 377 M€, dont 222m€ avaient été réglés en 2021 et 155m€ ont été réglés en 2022. Les emprunts ont été émis sur des maturités longues entre 5 et 8 ans, principalement à taux fixe. Leurs coupons sont inférieurs aux précédentes émissions de Schuldschein réalisées par le Groupe avec des taux respectivement de 1,30% pour les échéances à 5ans, 1,55% à 7ans et 1,70% à 8 ans.

3.3 Programme de rachat d'actions

Le 9 décembre 2021, Korian a annoncé le lancement d'un programme de rachat d'actions à impact ESG pour un montant maximum de 50 millions d'euros, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 27 mai 2021.

La période de rachat a débuté le 10 décembre 2021 et s'est achevée le 13 juillet 2022. Au 31 décembre 2022, Korian détient 119 664 actions en propre.

3.4 Plan d'actionnariat salarié

En juin 2022, Korian a annoncé le succès de son premier plan d'actionnariat salarié ouvert à ses collaborateurs dans les sept pays du Groupe (France, Allemagne, Italie, Belgique, Espagne, Pays-Bas et Royaume-Uni). Cette opération visait à offrir aux collaborateurs l'opportunité de devenir actionnaires à des conditions réservées et pleinement sécurisées dans le but de les associer au projet ambitieux de transformation et d'innovation porté par KORIAN et de bénéficier de sa croissance à long terme.

3.5 Arrêté du capital et paiement du dividende en actions

A la suite de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale 2022, la Société a procédé à la distribution d'un dividende de 0,35 € par action, assortie d'une option pour le paiement en actions nouvelles (sur la base d'un prix d'émission par action de 16,18 €). Cette option s'est traduite par l'émission, le 21 juillet 2022, de 625 608 actions nouvelles. Elles sont, depuis leur émission, entièrement assimilées aux actions ordinaires composant le capital social de la Société. Le montant du dividende versé en numéraire s'est élevé à la somme de 26 M€.

Au 31 décembre 2022, le capital social de la Société s'élève à 532 526 030 € (contre 527 968 290 € le 31 décembre 2021) et est divisé en 106 505 206 actions (contre 105 593 658 le 31 décembre 2021).

3.6 Immobilisations financières

Les titres de participation augmentent de 335 M€ principalement suite :

- À l'augmentation de titres par extinction de créances de la société Korian & Partenaires Immobilier 5 (82 M€) et de la société Korian UK LTD (3 M€)
- à l'augmentation de capital pour renforcer le bilan des filiales : Segesta (200 M€), Korian Residencias Spain (3 M€), Korian & Partenaires Immobilier 3 (6 M€), Korian & Partenaires Immobilier 2 (31 M€), Foncière A&V (4M€)
- à la création de nouvelles filiales : Foncière A&V 2 (4 M€).

NOTE 4. Principaux postes de bilan

4.1 Immobilisations et amortissements

Immobilisations	31.12.2021	Acquisitions	Cessions	31.12.2022
Concessions, brevets et droits similaires	11 575	3 176		14 751
Immobilisations en cours	8 202	11 951		20 153
Fonds commercial (mali technique de fusion)	0			0
Installations générales	1 066	174		1 240
Matériel de bureau et informatique	1 485	8	5	1 487
Participations et créances rattachées	3 428 852	336 909	100	3 765 662
Autres immobilisations financières	1 108 782	261 546	273 428	1 096 900
Total	4 559 962	613 764	273 533	4 900 194

Amortissements	31.12.2021	Dotations	Reprises	31.12.2022
Concessions, brevets et droits similaires	2 970	2 158	0	5 128
Installations générales	309	98	0	407
Matériel de bureau et informatique	929	224	2	1 151
Total	4 208	2 481	2	6 686

Provisions	31.12.2021	Dotations	Reprises	31.12.2022
Sur titres de participation	5 426	14	54	5 386
Sur Mali technique	0			0
Sur prêts	0			0
Total	5 426	14	54	5 386

Les amortissements ont été constatés en charges d'exploitation. Les ajustements de provisions sur titres de participations ont été constatés en résultat financier.

Le poste « Immobilisations en cours » correspond essentiellement à de la production immobilisée, des coûts de prestataires pour l'élaboration et la mise en place de logiciels internes, de logiciels et de matériel informatique pour 20 153 K€.

4.2 Titres de participation

Korian est la société consolidante du Groupe. Elle détient les titres des sociétés répertoriées dans le tableau ci-après (montants en euros).

Tableau des filiales et participations de Korian en 2022

Filiales	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	% du Capital de détention par Korian SE	Capital	Résultat du dernier exercice écoulé	Capitaux propres (autres que le capital)	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis non remboursés
Filiales françaises								
MEDICA France	858 535 773	858 535 773	100%	50 976 012	21 808 084	129 603 764	0	206 310 558
KORIAN SOLUTIONS	1 000	1 000	100%	1 000	-1 083 197	-4 815 015	0	15 593 356
SAS LA MOULINIÈRE	149 357 420	147 442 138	100%	21 045 828	-1 978 574	19 798 613	0	11 427 650
MEDIDEP FONCIER	2 875 031	2 875 031	100%	7 500	2 192 986	537 840	2 246 683	1 806 887
SCI LE TEILLEUL	3 547 651	1 740 141	100%	2 750 000	2 728	149 938	0	0
OPPCI KORIAN IMMOBILIER	14 510 000	14 510 000	100%	14 510 000	695 323	21 582 243	120 000	0
KORIAN ASSET ET PROPERTY MANAGEMENT	1 000	1 000	100%	1 000	10 764	461 819	0	0
KORIAN FRANCE	772 755 109	772 755 109	100%	219 548 335	2 332 604	457 560 593	100 000 000	140 169 934
KORIAN & PARTENAIRES IMMOBILIER 5	82 355 083	82 355 083	100%	1 010	-8 064 151	82 347 993	0	161 241 892
KORIAN & PARTENAIRES IMMOBILIER 6	10 000	10 000	100%	10 000	40 392	19 156	0	4 190 537
KORIAN & PARTENAIRES IMMOBILIER 7	10	10	100%	10	520 703	39 991	0	26 782 753
KORIAN & PARTENAIRES IMMOBILIER 8	10 000	0	100%	10 000	-6 078	0	0	78
KORIAN & PARTENAIRES IMMOBILIER 9	10 000	10 000	100%	10 000	-261 914	0	0	78 688 675
KORIAN & PARTENAIRES IMMOBILIER 10	10 000	10 000	100%	0	0	0	0	0
SCI KORIAN DEVELOPPEMENTS IMMOBILIERS	213 162	213 162	98%	760	-343 138	2	0	30 320 755
KORIAN & PARTENAIRES IMMOBILIER 2	118 349 943	118 349 943	51%	57 911	6 186 425	287 300 332	13 268 509	11 643
Filiales étrangères								
KORIAN BELGIUM	142 848 576	142 848 576	100%	25 595 679	-683 182	58 078 007	0	258 187 901
KORIAN DEUTSCHLAND	469 727 701	469 727 701	100%	121 478	-34 299 329	326 413 902	0	0
Korian MANAGEMENT	800 275	415 416	100%	120 000	31 606	8 644 777	0	0
KORIAN RESIDENCIAS SPAIN	161 712 440	161 712 440	100%	161 715 439	-2 632 707	-5 336 646	0	96 417 033
SEGESTA	585 511 361	585 511 361	100%	10 863 304	22 818 760	478 175 760	0	44 900 000
KORIAN HOLDING NEDERLAND	53 913 116	53 913 116	100%	18 000	6 984 579	64 149 160	0	60 228 669
KORIAN UK	2 642 148	2 642 148	100%	80 059 231	-9 319 670	-2 504 749	0	56 819 506
KSL	288 321 233	288 321 233	100%	1 000 000	-68 728	146 306 173	0	0
Participations								
FONCIERE AGE ET VIE	25 135 160	25 135 160	30%	3 301 000	-2 521 842	75 778 927	0	98 039 486
FONCIERE AGE ET VIE 2	4 151 496	4 151 496	30%	101 000	-215 570	13 737 320	0	6 232 616
KORIAN IMMOBILIER Allemagne	618 530	618 530	11%	10 000	3 018 119	1 000	317 333	0
KORIAN & PARTENAIRES IMMOBILIER 3	20 377 502	20 377 502	19%	59 906	1 635 938	119 680 418	0	25 632
KORIAN & PARTENAIRES IMMOBILIER 4	10	10	1%	1 000	-2 915	-12 993	0	263 985
SCI KORIAN RSS IMMOB	1	1	0%	1 000	-706 500	-15 330	0	10 558 115
INICEA HOLDING	5 520 528	5 520 528	6%	103 671 623	-3 078 026	71 619 081	0	38 007 067
LA MENARDIERE	34 139	34 139	5%	38 112	-317 313	-105 855	0	0
LES FLOTS	967 416	399 318	4%	16 172	-180 581	2 098 922	0	0
L'ESTRAN	537 749	85 555	1%	96 000	78 001	-2 015 804	0	4 980 281
FURTADO GESTION	248 200	NC	0%	NC	NC	NC	NC	NC
LE MONT VEYRIER	1 906	1 906	0%	960 000	15 536 849	-10 038 029	0	0
SCI PERREUX	60 980	60 980	22%	NC	NC	NC	NC	NC

4.3 Échéance des créances

État des créances en 2022	Total	1 an au plus	À plus d'un an
Prêts et créances rattachés à des participations	1 068 390	-	1 068 390
Autres immobilisations financières	2 377	-	2 377
Autres créances clients	22 840	22 840	-
Personnel et comptes rattachés	55	55	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	145	145	-
État et autres collectivités			
- Impôts sur les bénéficiaires	8 527	8 527	-
- Taxe sur la Valeur Ajoutée	12 542	12 542	-
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	26	26	-
Groupe et associés	1 373 292	1 373 292	-
Débiteurs divers	7 785	7 785	-
Charges constatées d'avance	14 569	14 569	-
Total	2 510 548	1 439 782	1 070 767

État des créances en 2021	Total	1 an au plus	À plus d'un an
Prêts et créances rattachés à des participations	1 087 675	-	1 087 675
Autres immobilisations financières	2 441	-	2 441
Autres créances clients	26 246	26 245	-
Personnel et comptes rattachés	44	44	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	158	158	-
État et autres collectivités	383	383	-
- Impôts sur les bénéficiaires			-
- Taxe sur la Valeur Ajoutée	8 155	8 155	-
- Divers	47	47	-
Groupe et associés	2 120 008	2 120 008	-
Débiteurs divers	6 577	6 577	-
Charges constatées d'avance	15 108	15 108	-
Total	3 266 842	2 176 725	1 090 116

4.4 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

Korian possède des actions propres qui sont valorisées selon la méthode du prix moyen pondéré et leur variation s'explique comme suit :

	Nombre	Montant
Stock 31.12.2021	509 639	13 941
Achats 2022	3 315 202	61 912
Ventes 2022	3 523 372	72 154
P/MV nette 2022		-20 639
Stock 31.12.2022	301 469	3 699

4.5 Charges constatées d'avance

Le détail du poste s'analyse ainsi :

Charges constatées d'avance	2022	2021
Maintenance	827	97
Soulttes des <i>swaps</i> et charges d'intérêts sur instruments dérivés	13 318	13 572
Autres	391	453
Loyer	33	986
Total	14 569	15 108

4.6 Produits à recevoir et charges à payer

Nature des éléments	Produits	Charges
Intérêts courus sur prêts	25 134	2 401
Intérêts courus sur emprunt obligataire		23 978
Intérêts courus sur <i>swaps</i>	784	0
Fournisseurs, factures non parvenues	0	3 293
Clients hors Groupe, factures à établir	723	0
Clients Groupe, factures à établir	21 382	0
Dettes sociales	0	4 452
Charges sociales sur dettes sociales	0	3 070
État charges à payer/produits à recevoir	0	113
Intérêts courus sur comptes courants	16 278	2 317
Banque intérêts courus	0	116
Total	64 301	39 740

4.7 Variation des capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres

À l'ouverture	2 042 320
Augmentation de capital	4 558
Prime d'émission et de fusion	9 402
Réserve légale	1
Autres réserves	0
Report à nouveau	-61 912
Affectation résultat 2021	25 639
Résultat exercice 2022	55 005
Provisions réglementées	13
À la clôture	2 075 026

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires pratiqués sur les coûts d'acquisition des titres.

4.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges et leur évolution s'analysent comme suit :

	31.12.2021	Dotations	Reprises		31.12.2022
			Utilisées	Non utilisées	
Autres provisions pour risques et charges	101	820	0	1	921
Provision pour perte de change	5 857	10 879	0	5 857	10 879
Provision pour litige salarial	816	0	816	0	0
Total	6 774	11 699	816	5 858	11 800

La provision pour litige salarial correspond essentiellement à des litiges prud'homaux. Les autres provisions incluent des provisions pour litiges divers. La provision pour perte de change correspond à un prêt en GBP.

4.9 Autres emprunts obligataires

Ils comprennent principalement:

- Des obligations convertibles (OCEANE, ODIRNANE) pour 693 M€ hors intérêts courus
- Des obligations non convertibles publiques ou des placements privés (EuroPP) pour un montant total de 933 M€ hors intérêts courus.

4.10 Dettes financières

Dettes sur établissements de crédit	2022	2021
Découverts bancaires		
Primes de remboursement	258	305
Total	258	305
Emprunts bancaires		
À moins de 1 an	243 750	53 750
À plus de 1 an	663 815	758 190
Intérêts courus	2 401	1 290
Total emprunts bancaires	909 966	813 230
Émission titres négociables	197 600	305 429
Total endettement bancaire	1 107 824	1 118 964

La dette brute bancaire de Korian se décompose donc comme suit au 31 décembre 2022 :

- Des emprunts dans le cadre du crédit syndiqué à hauteur de 500 M€ ;
- Des crédits court terme pour 244 M€ ;
- D'autres crédits à moyen et long terme (notamment des prêts relais immobiliers) pour 164 M€
- Des intérêts courus pour un montant total de 2,4 M€.
- Des titres négociables à court terme (anciennement billets de trésorerie) et des titres négociables à moyen terme d'un montant nominal de 198 M€.

4.11 Échéances des dettes

État des dettes au 31 décembre 2022	Total	À moins de 1 an	À plus de 1 an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	2 824 558	324 478	1 574 080	926 000
Emprunts, dettes	1 107 824	443 798	585 404	78 622
Emprunts, dettes financières divers	-725	-725	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	8 392	8 392	0	0
Personnel et comptes rattachés	4 569	4 569	0	0
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	3 511	3 511	0	0
État : Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0
État : TVA	2 308	2 308	0	0
État : autres impôts	778	778	0	0
Fournisseurs d'immobilisations	194	194	0	0

Groupe et associés	662 901	662 901	0	0
Autres dettes	60 958	60 958	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
Total	4 675 268	1 511 162	2 159 484	1 004 622

État des dettes au 31 décembre 2021	Total	À moins de 1 an	À plus de 1 an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	2 797 501	140 036	1 282 465	1 375 000
Emprunts, dettes	1 118 964	219 599	838 463	60 902
Emprunts, dettes financières divers	1 243	1 184	-	59
Fournisseurs et comptes rattachés	15 356	15 356	-	-
Personnel et comptes rattachés	4 211	4 211	-	-
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	3 093	3 093	-	-
État : Impôt sur les bénéfices	1 123	1 123	-	-
État : TVA	2 699	2 699	-	-
État : autres impôts	494	494	-	-
Fournisseurs d'immobilisations	583	583	-	-
Groupe et associés	1 453 550	1 453 550	-	-
Autres dettes	12 330	12 330	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total	5 411 147	1 854 258	2 120 928	1 435 961

NOTE 5. Principaux postes de compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, dont 25 435 k€ en France (16 009 k€ en 2021) et 6 905 k€ à l'étranger (7 535 k€ en 2021), provient essentiellement de prestations refacturées aux filiales et s'analyse ainsi :

	2022	2021
Frais centraux refacturés aux filiales	28 338	19 909
Contrats de prestations de services	566	706
Refacturation de personnel	481	115
Refacturation locations immobilières	2 956	2 813
Total	32 340	23 543

5.2 Charges d'exploitation

Achats et charges externes

Les postes les plus significatifs des achats et charges externes se décomposent comme suit :

Nature des charges	2022	2021
Honoraires	29 591	22 244
Maintenance	1 637	1 006
Autres charges	4 771	4 003
Sous-traitance	266	89
Locations immobilières	3 794	3 789
Services bancaires	5 297	3 529
Télécommunications	193	64

Frais de déplacements	1 407	1 057
Achats à refacturer	6 947	1 918
Locations mobilières	204	221
Personnel extérieur	719	40
Frais de recrutement	249	105
Total	55 075	38 065

Impôts, taxes et versements assimilés

Le poste s'analyse de la façon suivante :

Nature des charges	2022	2021
Impôts et taxes sur rémunérations	759	613
CVAE/CFE	122	132
Taxe foncière	126	252
TVA non récupérable	0	
Taxe sur les véhicules	16	21
Organic	84	35
Autres taxes	79	80
Total	1 186	1 133

Salaires et charges sociales

Le poste s'analyse de la façon suivante :

Nature des charges	2022	2021
Salaires et traitements	19 804	17 741
Charges sociales	28 828	7 802
Total	48 632	25 543

Le poste charges sociales inclut 19,9 M€ de coûts liés au plan d'actionnariat salarié (abondement de 1.5 M€ et moins values sur les actions détenues en propre et cédées dans le cadre du plan de 18.4 M€).

5.3 Effectif moyen

L'effectif inscrit moyen de l'exercice a été de 150 personnes. La différence par rapport à l'effectif moyen 2021 vient de la création de Korian France qui a généré le transfert au 1^{er} août 2021 de 566 personnes correspondant notamment à des fonctions finance, ressources humaines, IT, juridique, de Korian SE à Korian France.

Nature des effectifs	2022	2021
Cadres	135	382
Employés	15	61
Total	150	443

5.4 Produits et charges financiers

Le poste s'analyse de la façon suivante :

Nature des postes	2022		2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits financiers de participations	115 962		78 222	
Intérêts de comptes courants	16 278	2 317	8 916	595

Intérêts sur emprunts	0	77 041		63 250
Coûts des instruments financiers	13 879	5 443		8 102
Revenus de prêts	27 712	0	15 545	
Provisions	6 023	11 541	530	28 584
Divers	16 935	6 556	6 610	2 250
Total	196 790	102 899	109 823	102 781

La ligne Produits divers inclut 5.3 M€ de gains sur cession des obligations OCEANES, 6.1 M€ de facturation de garanties, 4.4 M€ de gain de change.

La ligne Charges diverses inclut 4.3 M€ de perte de change, 2.3 M€ de charges sur cession de VMP.

5.5 Produits et charges exceptionnels

Le poste s'analyse de la façon suivante :

Nature des charges	2022		2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Cession immobilisations corporelles & incorporelles	2	2	82 804	82 802
Amortissements dérogatoires	0	13	2 531	13
Opération sur titres	8	100	26 814	17 633
Produits et charges exceptionnels divers	21 564	18 940	959	34 541
Dotations et reprises provisions	0	320	4 579	
Total	21 574	19 375	117 687	134 989

Le produit exceptionnel vient du transfert de charges de la perte sur la cession des actions dans le cadre de KORUS, afin de remettre cette charge en charge d'exploitation.

NOTE 6. Détails des postes du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées

Nature des postes au 31 décembre 2021	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lien de participation
Prêts	1 107 341	
Titres de participation bruts	3 428 543	
Comptes courants débiteurs	2 126 073	
Comptes courants créditeurs	1 459 614	
Charges financières	595	
Produits financiers	109 696	

Nature des postes au 31 décembre 2022	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lien de participation
Prêts	1 095 524	
Titres de participation bruts	3 765 352	
Comptes courants débiteurs	1 418 512	
Comptes courants créditeurs	-709 426	
Charges financières	2 317	
Produits financiers	-166 351	

NOTE 7. Engagements hors bilan

Cautions solidaires du paiement des loyers

Depuis la création du Groupe, les baux contractés par les filiales de Korian avec les bailleurs institutionnels sont généralement contre-garantis par une caution ou une garantie locative de Korian. Par ailleurs, dans le cadre des opérations de crédit-bail immobilier effectuées depuis décembre 2009, Korian s'est porté caution pour le compte de ses filiales.

Engagements donnés

Afin que les filiales Curanum AG et Korian Management AG puissent bénéficier de l'exemption de publication de leurs comptes sociaux en Allemagne, Korian rédige annuellement une lettre de soutien à ses filiales.

Litiges

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société et de ses conseils, de litiges non provisionnés et susceptibles d'affecter d'une façon significative l'activité, les résultats ou la situation financière de la Société.

Engagements de retraite

Une estimation de la valeur actuelle des engagements d'indemnités de départ à la retraite de la Société vis-à-vis de l'ensemble de son personnel a été effectuée :

- méthode de calcul choisie : unité de crédits projetés ;

- table de mortalité femmes : TGF05 ;
- table de mortalité hommes : TGH05 ;
- taux d'actualisation : 3,27 % ;
- convention collective : CCU ;
- âge conventionnel de départ : de 60 à 64 ans ;
- conditions de départ : départ à la retraite à l'initiative du salarié.

Le montant des indemnités de départ à la retraite s'élève à 370 k€ au 31 décembre 2022 stable par rapport au 31 décembre 2021. Ce montant n'est pas provisionné dans les comptes individuels.

Instruments financiers dérivés (juste valeur)

La Société utilise des instruments financiers dérivés (swaps, swaptions et cap) pour se prémunir contre le risque de taux d'intérêt qui découle de sa politique de financement en partie à taux variable.

La juste valeur de ces instruments se présente comme suit.

en millions d'euros	Valeur au 31 décembre 2022	Nominal
Swap	85	757
Options	50	635

Garanties d'actif et de passif reçues

Conformément aux pratiques du Groupe, celui-ci dispose de garanties de passifs sur les acquisitions réalisées.

Garanties d'actif et de passif données

Dans le cadre des cessions de sociétés hors Groupe, Korian a accordé des garanties de passif selon les pratiques de place en vigueur.

Covenants financiers

Korian a procédé, le 21 juillet 2016, à la mise en place d'un contrat de crédit syndiqué, amendé et étendu en mai 2019, et désormais à échéance mai 2024 pour sa tranche tirée à terme, et mai 2026 pour sa tranche revolver (RCF). En vertu de la convention de crédit, le respect du ratio financier (dette nette - dette immobilière)/(EBITDA - 5,8 % de la dette immobilière) doit être testé au niveau du Groupe de façon semestrielle. La limite du levier financier ainsi calculé est fixée à 4,5x sur la durée du crédit, au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

Les obligations EURO PP, Schuldschein et Namensschuldverschreibung sont également soumis à covenant. L'évolution des covenants est notifiée annuellement aux investisseurs.

Pour toutes les émissions obligataires soumises à covenant réalisées depuis l'année 2021 la formule du ratio de levier a été alignée sur la nouvelle définition applicable au crédit syndiqué, soit (dette nette - dette immobilière)/(EBITDA - 5,8 % de la dette immobilière). Les émissions obligataires plus anciennes utilisent la formule précédente, soit (dette nette - dette immobilière)/(EBITDA - 6,5 % de la dette immobilière).

Garanties bancaires reçues

Korian bénéficie d'une garantie bancaire autonome à première demande pour un montant de 1 633 k€.

Paiements en actions

Plans d'attribution gratuite d'actions mis en place depuis 2019

Pour l'ensemble des plans d'attribution gratuite d'actions attribués au profit de certains salariés membres de la Direction générale et mandataires sociaux, l'acquisition définitive des actions gratuites est subordonnée à une condition de présence au Groupe pendant toute la période d'acquisition et à la réalisation de conditions de performance :

- plan 2019 : au chiffre d'affaires 2021, à l'EBITDA 2021 par action et au cours de bourse de Korian comparé à la performance du SBF 120 sur la période d'acquisition des droits;
- plan 2020 : au chiffre d'affaires 2022, au cours de bourse de Korian comparé à la performance du SBF 120 sur la période d'acquisition des droits, Operating free cash-flow 2022 et à des Critères RSE ou sans conditions de performance a été attribué au profit de quelques collaborateurs identifiés comme hauts potentiels.
- plan 2021 : au chiffres d'affaires 2023, au TSR du cours de Bourse de Korian comparé à la performance du TSR du SBF 120 sur deux périodes de référence, au bénéfice par action 2023, et des critères RSE.

En 2020 et 2021, deux plans sans conditions de performance ont été attribués au profit de quelques collaborateurs identifiés comme hauts-potentiels et comme ressources clés pour le Groupe ainsi qu'au profit de certaines fonctions médicales spécifiques.

Enfin, un troisième plan d'attribution gratuites d'actions a été mis en place en 2021, dit de croissance, au profit de managers travaillant pour de nouvelles activités, subordonnées à la réalisation de conditions de performance spécifiques à ces nouvelles activités (chiffre d'affaires et EBITDA).

Les actions définitivement attribuées seront librement cessibles, sauf pour les bénéficiaires mandataires sociaux de Korian SE, qui sont tenus à une obligation de conservation de 25 % de ces actions.

Plans d'attribution gratuite d'actions 2022

Deux plans ont été attribués en 2022 :

1. Un plan d'attributions gratuites d'actions sans conditions de performance au profit de collaborateurs considérés comme hauts-potentiels et comme ressources clés pour le Groupe ainsi qu'au profit de certaines fonctions médicales spécifiques.
2. Un plan d'attributions gratuites d'actions, au profit de certains salariés membres de la Direction Générale et mandataires sociaux, liées à l'atteinte de conditions de performance :
 - Au chiffre d'affaires 2024
 - Au bénéfice par action 2024
 - Critères RSE

Les actions définitivement attribuées seront librement cessibles, sauf pour les bénéficiaires mandataires sociaux de Korian SA, qui sont tenus à une obligation de conservation de 25 % de ces actions.

NOTE 8. Autres informations

Rémunérations versées aux organes de Direction

Les rémunérations des organes de Direction pour 2022 ont été les suivantes:

- Rémunération fixe 2022: 2 595 k€ ;
- Rémunération variable: 1 559 k€ ;
- Autres avantages dont véhicule: 83 k€.

Rémunérations versées aux organes d'administration

Au titre de l'année 2022, il a été versé un montant brut de 377 000 € au titre de la rémunération des administrateurs.

Les administrateurs ont également droit au remboursement, sur justificatifs, des frais de déplacements engagés en vue d'assister aux réunions du Conseil d'administration et des Comités spécialisés.

Selon la politique de rémunération des administrateurs pour 2022, une enveloppe annuelle globale d'un montant de 400 000€ était prévue pour la rémunération des administrateurs, répartie de la façon suivante:

- 300 000 € répartis entre les administrateurs à titre de part fixe et en fonction de leur participation effective aux Conseils et Comités,
- 70 000 € destinés à payer, selon les montants déterminés par le Conseil d'administration, (i) une rémunération supplémentaire aux administrateurs indépendants non-résidents en fonction de leur présence physique aux réunions du Conseil et des Comités et (ii) une rémunération supplémentaire aux administrateurs pour les réunions de Conseils et/ou de Comités non prévues dans le calendrier annuel arrêté par le Conseil d'administration, dans la limite de 2 000 € par réunion,
- La somme de 30 000 € est répartie entre le Président du Comité d'audit, le Président du Comité des rémunérations et des nominations et le Président du Comité Ethique, Qualité et RSE qui reçoivent respectivement pour la moitié (1/2), un tiers (1/3) et un-sixième (1/6) de cette somme,

la somme de 300 000 € étant répartie entre les administrateurs selon les règles suivantes :

- 45% du montant susvisé réparti entre les membres du Conseil à titre de part fixe, les administrateurs indépendants percevant une rémunération six fois supérieure,
- 30% du montant susvisé réparti entre les membres du Conseil *au prorata* du nombre de réunions du Conseil auxquelles ils assistent,
- 25% du montant susvisé réparti entre les membres des différents Comités *au prorata* du nombre de réunions des Comités auxquelles ils assistent, le Président de chaque Comité recevant une double rémunération.

NOTE 9. Intégration fiscale

En l'absence de convention d'intégration fiscale écrite, le principe de neutralité régit les relations entre les sociétés membres de l'intégration fiscale. Dans ce contexte, la charge d'impôt est supportée par les sociétés filles comme si elles étaient imposées séparément. Les économies d'impôt réalisées par le groupe fiscal intégré, grâce aux déficits, correctifs, et crédits d'impôts, sont conservées chez la société mère Korian et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

La société mère Korian supportera la charge d'impôt calculée sur le résultat du groupe fiscalement bénéficiaire.

Le périmètre d'intégration fiscale dont Korian est la société mère en 2022 comprend 232 sociétés (Korian inclus). Au titre de 2022, en l'absence d'intégration fiscale, la charge d'impôt nette du Groupe aurait été de 58 314 k€. L'application du régime de l'intégration fiscale génère une économie d'impôt de 33 359 k€ constatée au niveau de la société mère.

Le résultat fiscal courant du groupe fiscal intégré au titre de l'exercice 2022, après correction liée aux dividendes non-éligibles au régime mère-fille, est en bénéfice à hauteur de 96 732 k€.

De plus, Korian bénéficie de crédits d'impôt mécénat pour un total de 799 k€.

Korian SE, seul, dégage un produit d'impôt de 33 856 k€, composé principalement du produit d'intégration fiscale pour 33 359 k€ et de crédits d'impôts mécénat pour 799 k€.

Ventilation de l'impôt au titre de 2021

	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat courant	-39 347	-	-39 347
Résultat exceptionnel	-17 302	-	-17 302
Impact intégration fiscale + CI	-	-31 010	-31 010
Résultat comptable	-56 649	-31 010	-25 639

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts au titre de 2021

Accroissements

■ Réallocation aux filiales de leurs déficits	60 904 €
■ Soit une charge future d'impôts	15 732 €

Allègements

■ Organic	35 €
■ Soit un allègement futur d'impôts	9 €

Ventilation de l'impôt au titre de 2022

	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat courant	18 950	-	18 950
Résultat exceptionnel	2 199	-	2 199
Impact intégration fiscale + CI	-	-33 856	-33 856
Résultat comptable	21 149	-33 856	55 005

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts au titre de 2022

Accroissements

■ Réallocation aux filiales de leurs déficits	75 283 €
■ Soit une charge future d'impôts	19 445 €

Allègements

■ Organic	84 €
■ Soit un allègement futur d'impôts	22 €